

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE DE
ROUERGUE

Séance du 27 juillet 2026

Délibération N°43

<u>Nombre de membres :</u>	
Afférents au C.M.:	15
En exercice :	15
Présents:	12
Absents :	03

L'an deux mil vingt-six, le 27 du mois de juillet à 20 Heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE ROUERGUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Max CAPDEBARTHES. Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 21/07/2026

<u>Votes :</u>	
Nombre de pouvoirs:	2
Nombre de Suffrages exprimés:	13
Nombre d'abstentions :	0
Vote pour:	13

Présents : : CAPDEBARTHES Max – DELCASSO Jordi – PAROBECK Catherine – CHAUCHARD Clément – BOUTON Virginie - BOU Philippe – FRAYSSE Jérôme — PELLEGRINO CORTES Anne-Marie - BURIONI Johanna – DELMAS Hugues - BARRES Claire - REY Alexandra

Absents avec procuration : Sylvie MERCADIER PETIT donne pouvoir à Alexandra REY – Ignazio BELLAVIA donne pouvoir à Anne Marie PELLEGRINO CORTES

Absent non excusé : Cyril GONFRERE

Secrétaire : MME REY Alexandra

OBJET : Attribution des subventions de l'exercice 2026 aux associations

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, M. le premier adjoint est invité à se déporter pour le débat et la délibération de l'attribution des subventions de l'exercice 2026 aux associations.

M. le Maire passe la parole à M. la deuxième adjointe qui expose que l'enveloppe budgétaire dédiée aux subventions aux associations a été votée lors du vote du budget primitif communal en date du 11 mai 2026.

Cette enveloppe a été basée selon les subventions accordées sur l'exercice 2025 étant donné qu'en cette année d'élection municipales, les demandes de subvention des associations sont intervenues après le vote du budget.

Aussi, pour cet exercice 2026, il est proposé au conseil d'attribuer les subventions suivantes aux associations en fonction de leurs demandes et de l'enveloppe budgétaire :

Association	Montant accordé
Festival en Bastide	5 500,00 €
Association Jeunesse Arts et Loisirs (AJAL)	5 000,00 €
Art et Savoir-Faire	4 200,00 €
Le marché des arcades	2 000,00 €
Choral event	950,00 €
Les trois clochers	300,00 €
Association des parents d'élèves de Sauveterre (APE)	100,00 €
ADMR	2 527,00 €
Resto du cœur	400,00 €
Total des subventions 2026	20 977,00 €

Mme la deuxième adjointe précise que le montant de la subvention accordée à l'APE fait suite à une avance de 900 €, et que certaines subventions en-deçà du montant demandé ou alloué en 2025 pourront faire l'objet d'une compensation par la prise en charge de communications payantes d'événements organisés en 2025 par la municipalité.

Pour les prochains exercices, il a été demandé aux associations de faire leurs demandes de subvention avant le 15 décembre de l'année précédente en remplissant un formulaire accompagné de documents complémentaires (détail des activités et budget prévisionnel) afin de préparer au mieux le budget vis-à-vis des demandes de subvention.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1614-4 et L 2541-12,

Vu l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifiée par la loi 2016-1321 du 7 octobre 2016,

Vu l'approbation du budget principal de la commune pour l'exercice 2026 par délibération en date du 11 mai 2026,

Le conseil après avoir délibéré décide de :

- ADOPTER l'attribution des subventions aux associations selon le tableau d'attribution présenté précédemment ;
 - AUTORISER Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions.
- Mr DELCASSO Jordi ne participe pas au vote, ni aux délibérations.

Fait à Sauveterre de Rouergue, le 30 juillet 2026

Ainsi fait et délibéré à Sauveterre, les jours, mois et ans susdits ;

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Max CAPDEBARTHES

